

## Montauban. Bouyer condamné à verser 400 000 € à 35 salariés

Prud'hommes. Le jugement a été rendu hier matin...

Le conseil des prud'hommes de Montauban avait examiné le lundi 14 janvier dernier en répartition un dossier délicat. Celui de 38 salariés de la S A Bouyer qui avaient été licenciés en juillet 2003, suite à la délocalisation d'une chaîne de cette entreprise en Tunisie. À l'époque la SA Bouyer était passée sous pavillon américain et était une des innombrables sociétés du conglomérat anglo-saxon Tyco dont le siège social est aux Bermudes. Si le dégât social était inéluctable avec 38 licenciements, autant de destins brisés, de vie professionnelles stoppées, les dirigeants se rendaient vite compte que le déménagement de l'autre côté de la Méditerranée était plus improductif que prévu. Et presque aussi rapidement qu'elles étaient parties, les machines revenaient sur le site de Bouyer route de Paris. Les salariés se tournaient alors vers le conseil des prud'hommes pour voir leurs dossiers examinés par la juridiction. C'est maître Thierry Deville qui était leur défenseur. Lors du premier passage devant les prud'hommes les quatre juges (deux du collège salariés, deux du collège patronal) ne pouvaient conclure. Et le jugement était renvoyé en répartition. Cela fit l'objet d'une matinée de plaidoiries le lundi 14 janvier dernier. Les salariés licenciés étant défendus par Thierry Deville et Lucien Bedoc qui défendait lui le dossier d'un salarié handicapé. L'avocat de la société estimait lui les demandes des salariés irrecevables. Deux mois plus tard la lecture des attendus conforte le bien-fondé des arguments développés par Thierry Deville et Lucien Bedoc.

Dans 34 dossiers les salariés obtiennent pour licenciements abusifs des indemnités entre 11 700 € et 18 600 €, et chacun obtient en plus 100 € au titre de l'article 700.

Les trois salariés protégés ont été déboutés, mais Thierry Deville a interjeté appel pour ces trois dossiers. Enfin le salarié handicapé obtient 16 500 € et 800 € (article 700).

LA DEPECHE - Publié le 11/03/2008 14:09 | **Jean-Pierre François**